

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DAC 452** Subvention (3.000 euros) à l'association Le chemin du théâtre (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Le chemin du théâtre ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Le chemin du théâtre, pour lui permettre de poursuivre et de développer ses activités en 2013. 2013\_01906, 12246. Son siège social est situé au 25, rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.